

Arrêté n°LEX-A07/2024

Affiché le :

Arrêté de nomination du Président et des membres du jury chargée de la première année du diplôme de master « Droit International et Droit Européen », parcours « Migration studies international and european law », dans le cadre de l'année universitaire 2024-2025

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR,

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L. 613-1, L. 712-2°, R. 811-13, D. 911-31
VU l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche
VU le décret modifié n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
VU la délibération n°2024-001 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur en date du 9 janvier 2024 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur.
VU l'arrêté du ministère de l'Éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
VU la délibération n°2024-01 du 9 janvier 2024 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;
VU l'arrêté DAJIM n°49/2024 du 10 janvier 2024 portant délégation de signature à Xavier LATOUR, en sa qualité de Directeur de l'EUR LexSociété ;
VU la réglementation des examens d'Université Côte d'Azur adoptée par le Conseil académique le 19 septembre 2024, dans sa version actuellement en vigueur ;
VU les modalités de contrôle des connaissances adoptées par le Conseil scientifique et pédagogique de l'École Universitaire de Recherche LexSociété d'Université Côte d'Azur le 04 juillet 2024,

ARRÊTE

Article 1

M. MARTIN Jean-Christophe est désigné en qualité de Président du jury. En cas d'empêchement de M. MARTIN Jean-Christophe, la présidence sera assurée par M. MEZAGUER Mehdi.

Sont nommés membres du jury en leur qualité de membre de l'équipe pédagogique du premier semestre :

Mme BEAUDOUIN Annie-Anouch

Mme LEHARDY Magali

M. MEZAGUER Mehdi

Sont nommés membres du jury en leur qualité de membre de l'équipe pédagogique du second semestre :

Mme LEHARDY Magali

M. PIGEON Nicolas

M. VENTURA Daniel

Article 2

Le jury est compétent pour délibérer sur les résultats du premier et du deuxième semestre, ainsi que sur l'obtention de l'année et du diplôme « Droit International et Droit Européen », parcours « Migration studies international and european law ».

Article 3

Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, l'absence d'un membre de jury ne peut être admise.

Article 4

Le Directeur de l'École Universitaire de Recherche LexSociété, M. Xavier LATOUR, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité et sera porté à la connaissance des usagers par voie d'affichage au moins quinze jours avant le début des épreuves.

Fait à Nice, le 07/10/2024

Pour le Président d'Université Côte d'Azur et par Délégation,
Le Directeur de l'EUR LexSociété

